

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025**Date de révision** 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC**Autres moyens d'identification****Substance pure/mélange** Mélange**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Produit d'étanchéité.**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**

Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| | |
|-------------------|---|
| Europe | 112 |
| Belgique | Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45 |
| Luxembourg | Centre Antipoisons : +352 8002 5500 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

Informations supplémentaires

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

2.3. Autres dangers

Ce produit contient des microplastiques.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | Numéros CE (Numéro index) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--|----------------|-------------------------------|---------------------------|--|---|-----------|------------------------|-------|
| Ethylène glycol 107-21-1 | 0.1- <1 | 01-2119456816-28-XXXX | 203-473-3 (603-027-00-1) | Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373) | - | - | - | - |
| Silice cristalline 14808-60-7 | 0.1 - <0.3 | [5] | 238-878-4 | [B] | - | - | - | - |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5 | 0.0025 - <0.01 | 01-2120761540-60-XXXX | 220-120-9 (613-088-00-6) | Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | Skin Sens. 1A :: C>=0.036% | 1 | 1 | - |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9 | <0.0015 | Aucune donnée disponible | 611-341-5 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071) | Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% | 100 | 100 | B |

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | Numéros CE (Numéro index) | Numéros CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|------------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Ethylène glycol | 203-473-3 (603-027-00-1) | 107-21-1 | - | - | - | - | - |
| Silice cristalline | 238-878-4 | 14808-60-7 | - | - | - | - | - |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | 220-120-9 (613-088-00-6) | 2634-33-5 | 450 | - | =0.21 mg/L (ATE dust/mist) | 0.21 + | 0.21 + |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 611-341-5 | 55965-84-9 | 66 | 141 | 0.17 | - | - |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune information disponible.

Effets de l'exposition

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible.
chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
sans danger

Remarques générales en matière Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|-------------------------------------|--|
| Conditions de conservation | Protéger contre le gel. |
| Température de stockage recommandée | Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Belgique | Luxembourg |
|----------------------------------|--|--|--|
| Ethylène glycol 107-21-1 | TWA: 20 ppm; TWA: 52 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 104 mg/m ³ ; pSk | TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ MLV: 40ppm - 15 minutes MLV: 104mg/m ³ - 15 minutes MLV: 20ppm - 8 hours MLV: 52mg/m ³ - 8 hours S* | TWA: 20 ppm; TWA: 52 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 104 mg/m ³ ; pSk |
| Silice cristalline 14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m ³ ; | TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ C | TWA: 0.1 mg/m ³ ; |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Ethylène glycol (107-21-1) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 106 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 35 mg/m ³ | |

| Silice cristalline (14808-60-7) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

| | | | |
|--|------------|------------------------|--|
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 6.81 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.966 mg/kg pc/jour | |

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Ethylène glycol (107-21-1) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 53 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 7 mg/m ³ | |

| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 1.2 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.345 mg/kg pc/jour | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Ethylène glycol (107-21-1) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 10 mg/l |
| Eau de mer | 1 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 20.9 mg/kg de masse sèche |
| Terrestre | 1.53 mg/kg de masse sèche |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 199.5 mg/l |
| Eau douce – intermittent | 10 mg/l |

| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 4.03 µg/l |
| Eau de mer | 0.403 µg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 1.03 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 49.9 µg/l |
| Sédiments marins | 4.99 µg/l |
| Terrestre | 3 mg/kg de masse sèche |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

| | |
|--|---|
| Protection de la peau et du corps | butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. |
| Protection respiratoire | Vêtements de protection adaptés. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adaptée. |
| | Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------|--|
| Etat physique | Solide |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | Voir la section 1 pour plus d'informations |
| Odeur | Caractéristique. |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|-------------------------------|---------------------|
| Point de fusion / point de congélation | = 0 °C | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | = 100 °C | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | 7 - 9 | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| pH (en solution aqueuse) | > 21 mm²/s | |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Hydrosolubilité | Miscible à l'eau. | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Massé volumique apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité de liquide | 1.60 | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| Teneur en COV | 18.2 g/L |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange
ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

| | |
|---|-------------|
| ETAmél (voie cutanée) | >2000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | >20000 ppm |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard d) | >5 mg/L |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | >20 mg/L |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|---|---------------------------|
| Ethylène glycol | LD50 > 3200 mg/kg | = 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus) | > 2.5025 mg/L (Rat) 6 h |
| Silice cristalline | >2000 mg/kg (Rattus) | - | - |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | =450 mg/kg (ATE) | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) | - |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 66 mg/kg (Rat) | LD50 = 8141 mg/kg (Rat) OECD 402 | = 0.33 mg/L (Rat) 4h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

Propriétés perturbatrices endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|---|--|--|---|-----------|------------------------|
| Ethylène glycol 107-21-1 | EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) | LC50 96 h = 16000 mg/L (Poecilia reticulata static) | EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min | EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5 | EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209) | LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006 | - | EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202 | 1 | 1 |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9 | EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) | EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211) | - | EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202) | 100 | 100 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

| | | | |
|--|---------------------------|----------------|------------------------------------|
| Silice cristalline (14808-60-7) | | | |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9) | | | |
| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
| OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B) | 28 jours | biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| Ethylène glycol | -1.36 |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | 0.7 |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 0.7 |

12.4. Mobilité dans le sol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

| Méthode | Valeur | Résultats |
|---|--------------|-------------|
| OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP) | 14.13 Koc | |
| OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP) | 1.15 log Koc | Très mobile |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|------------------------|
| Ethylène glycol | Pas de PBT/vPvB |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | Pas de PBT/vPvB |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | Pas de PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser les récipients vides. |
| Catalogue européen des déchets | 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour non applicable
l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé
d'identification
14.2 Désignation officielle de non réglementé
transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé
transport
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Polluant marin NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac
selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé
d'identification
14.2 Désignation officielle de non réglementé
transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé
transport
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour non applicable
l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéros CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|---|-------------|---|
| Microparticules de polymères synthétiques (SPM) | -- | 78 |

78. Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

règlement (CE) n° 1907/2006. Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation « Peau » |

Méthode de classification

| | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP401 ACRYLIC BLANC
Remplace la date 27-mai-2025

Date de révision 24-sept.-2025
Numéro de révision 4.06

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 24-sept.-2025

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité